

COMMUNE D'ARGONAY
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021
Délibération n°DEL2021/082

Date de convocation 21/10/21	Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Ayant donné procuration : 3	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de : Sa télétransmission en Préfecture le ..27.10.2021 Son affichage le ..27.10.2021..... Le Maire, Gilles FRANÇOIS
<u>Etaient présents</u> : Mesdames, Messieurs ASSIER Anne-Marie, BEN KILANI Imane, CIANFARANI Matthieu, DESSEMOND Carole, DEWEIRDT Thierry, DUFOUR Christine, FAVRE Claire, FRANÇOIS Gilles, GUENIN Camille, HENRY-LISSAK Matthieu, HUPPI Chantal, JACQUET Pierre, LANG Emmanuel, MARQUETTE André, REY Gérard, SERAIN Virginie, SUBLET Ludovic, THOMAS FERRANDINI Mélisa, WIRTH Michel		
<u>Pouvoirs</u> : GROLEAU Laetitia à CIANFARANI Matthieu, LEFEBVRE Sylvie à FAVRE Claire, VALLEE Margaux à MARQUETTE André		
<u>Absent excusé</u> : CORIN Arnaud		
<u>Secrétaire de séance</u> : ASSIER Anne-Marie		

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

2021/82 (1/6) – Aménagement de la forêt communale – Approbation du plan de gestion 2021-2040

Rapport de Gérard REY :

La forêt communale d'ARGONAY s'étend sur 92.97 ha. Le principal massif, la Vouettaz, occupe la crête de la colline et d'autres tènements s'étirent le long de la Filière et du Fier. La forêt communale est ainsi divisée en 17 parcelles.

Le plan de gestion pour la période 2006- 2020 étant arrivé à son terme, l'ONF a défini les principaux objectifs du plan de gestion pour la période 2021-2040 ainsi qu'il suit :

- Diminuer la proportion d'épicéas dans les peuplements,
- Favoriser le mélange d'essence,
- Favoriser la régénération naturelle autant que possible,
- Préserver les paysages,
- Limiter la présence de gros bois en bord de cours d'eau,
- Améliorer l'accueil du public.

Après avoir entendu les représentants de l'ONF, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de gestion de la forêt communale pour la période 2021-2040 dont le projet a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal préalablement à la tenue de la séance.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal**

- **APPROUVE** le plan de gestion 2021-2040 de la forêt communale d'ARGONAY

La délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les jour,
mois et an susdits.

Pour extrait conforme, suivent les signatures,
Le Maire, Gilles FRANÇOIS

